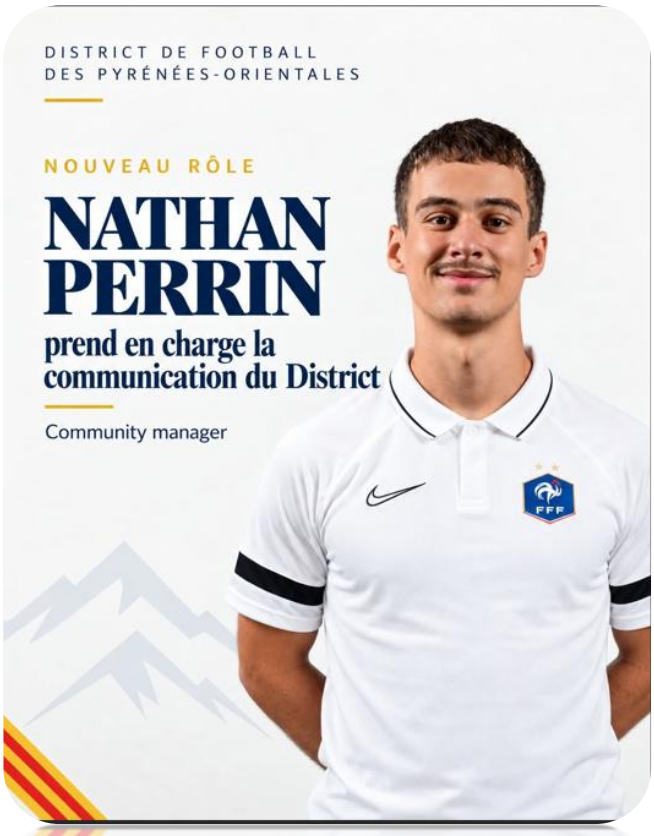
Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan





OFFICIEL 66 N°15 DU 20/11/26

SAISON 2026/2027

JOURNAL OFFICIEL NUMERIQUE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr

http://pyrenees-orientales.fff.fr

L'OFFICIEL 66

Saison 2026/2027

Horaires d'ouverture :

- **mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 –14h à 18h.**
- **Lundi, vendredi 09h à 12h–14h à 17h.**

N° et mail de l'astreinte des élus le week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00
06 10 84 48 53
secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr

NOUVEAU RÔLE | NATHAN PERRIN S'ENGAGE AUX CÔTÉS DU DISTRICT

Le District de Football des Pyrénées-Orientales accueille Nathan PERRIN dans le cadre d'une mission de Service Civique consacrée à la communication, à l'accompagnement des actions techniques et aux activités de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA).

Déjà investi dans le football départemental, Nathan poursuivra son engagement en contribuant à faire connaître les actions du District et à valoriser celles et ceux qui font vivre notre sport sur l'ensemble du territoire.

Un parcours marqué par l'arbitrage et l'engagement

Arbitre depuis 2020, Nathan a progressivement franchi les différentes étapes de l'arbitrage, jusqu'à accéder au statut de **Jeune Arbitre de la Fédération (JAF)** en 2026. Il évolue aujourd'hui notamment sur les terrains du **championnat U19 National**, mais également en compétitions seniors, en Régional 1 et 2.

Parallèlement à son parcours d'arbitre, Nathan s'investit depuis **2024 au sein de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)**.

Il participe notamment aux travaux des pôles **Désignations** et **Formation**, contribuant à l'organisation et à l'accompagnement de l'arbitrage départemental.

Mettre sa connaissance du terrain au service du District

Cette mission représente pour Nathan l'occasion d'élargir son engagement au-delà de l'arbitrage et de découvrir les différentes facettes de l'activité du District.

Au contact des clubs, des commissions et des équipes du District, il pourra contribuer à rendre plus visibles les initiatives locales et à partager la diversité des actions menées tout au long de la saison.

L'objectif est simple : mieux raconter la vie du football dans les Pyrénées-Orientales, à travers ses rencontres, ses projets et les personnes qui s'y investissent au quotidien.

Une contribution à la communication du District

Nathan participera au développement de la communication du District, en lien avec ses différents interlocuteurs. Sa présence lors des événements et des actions de terrain permettra d'enrichir les publications et de donner davantage de place à la vie des clubs.

Il contribuera notamment à mettre en lumière les joueurs et joueuses, les éducateurs, les arbitres, les dirigeants, les bénévoles, les commissions et les jeunes licenciés.

Au-delà des résultats sportifs, il s'agira aussi de faire connaître les engagements, les parcours et les initiatives qui méritent d'être partagés : une action éducative, un projet de club, un rendez-vous de formation ou encore le travail accompli par les bénévoles.

Un appui aux actions techniques et à l'arbitrage

Sa mission comportera également une participation aux actions techniques et aux activités de la CDA, en lien avec les personnes qui les encadrent.

Ces temps de présence lui permettront de contribuer à leur mise en valeur et de mieux faire connaître leur rôle auprès des clubs et des licenciés. Ils seront aussi l'occasion de montrer le travail de préparation, de formation et d'accompagnement réalisé tout au long de la saison.

Une mission au service du collectif

Dans l'esprit du Service Civique, cet engagement s'inscrit dans une démarche d'intérêt général, de rencontre et de partage. Il permettra à Nathan de développer ses compétences, tout en apportant sa contribution à la vie du football départemental.

Aller à la rencontre des acteurs du territoire, créer du lien et donner de la visibilité à leurs initiatives seront au cœur de cette mission.

Nathan sera notamment présent deux jours par semaine au siège du District, en complément de sa participation aux différentes actions sur le terrain.

Le District lui souhaite la bienvenue dans cette nouvelle mission et une pleine réussite dans son engagement aux côtés des clubs et de l'ensemble de la famille du football des Pyrénées-Orientales.

Ensemble, continuons à faire vivre et à partager notre football départemental !



Bureau du Comité Directeur

REUNION 19/11/26 PV N°6

Président : Eric WATTELLIER
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ
Vice-Président : Vincent GRISORIO
Vice-Président : Gérard ANCEL
Secrétaire Général : Christophe SALMERON
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC (excusée)
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ
Assiste : Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CORRESPONDANCE

Mr BAPAUME Eric : du 31/10/26, concernant une autorisation de mutation pour son fils (joueurs U14). Pris note

UNAF 66 : du 13/11/26, invitation à son AG du 20/11/26 à 18h45 au District. Pris note, remerciements.

CDOS 66 : du 13/11/26, concernant les prix et trophées du CDOS 66. Réponse sera faite.

Service Juridique LFO : du 13/11/26, concernant la délégation de vote du district des P-O pour l'AG de la LFO. Réponse faite.

CHAMPIONNATS JEUNES 2EME PHASE

Sur proposition de la Commission des Championnats, le Bureau valide la modification de la composition des 2 Poules U17 D1 et U17 D2 - 2ème phase, pour que les joueurs aient un nombre suffisant de matches à disputer (seulement 15 équipes engagées).

Validation par le Bureau des candidats ci-dessous reçus à la dernière FIA

AMEZIANE	**Yasmina**	9605817588	BVR FC
BENGRINE	**Leila**	9602612409	RACING PERPIGNAN MED
BENGRINE	**Salim**	9602612417	RACING PERPIGNAN MED
BENHADID	**Rayan**	2547441263	ALBERES / ARGELES
CASTANO	**Laurent**	1438912811	SANS CLUB
COUDERT	**Mickaël**	851812516	CANO-TOUL FC
CROCHEMORE	**Raphaël**	2548064581	PRADES A.S.
EL KOUMIR EL KHARAZ	**Zakaria**	9604662693	SANS CLUB
GUEBLI	**Mohammed**	1495318624	ASJBV
HAMMIA	**Aissa**	9604161733	LE BOULOU ST J PLA
JOURDA	**Alexandre**	2508685783	B.E.C.E F.C. VALLEE
KHALOUL	**AHMED**	9602455514	ELNE FC
KHAOULANI HASSANI	**Mohamed**	9602766228	CANET RFC
KOTANI	**Hassan**	1410366161	PERPIGNAN A. C.
QUARRE RIQUIER	**Emilio**	9603006276	ALBERES / ARGELES
SANCHEZ	**Océane**	2543389673	F.C. SOLERIEN
YAKHLOUFI DOUIRI	**Ilyas**	9602748666	B.E.C.E F.C. VALLEE
ZIATI EL HAMOUDI	**Adam**	9605076583	LES PHOENIX CATALANS

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



AFFAIRES DIVERSES

- Avis sur les nouvelles candidatures de délégués. La date de clôture des candidatures était fixée au 27/09/26. Candidatures à renouveler pour la saison prochaine.

- Validation du règlement des délégués officiels

DISPOSITIF CAMERA EMBARQUEE

- Conformément aux dispositions prises par le Comité Directeur plénier du 31/08/26 PV N°1 (OFFICIEL 66 N°4 du 04/09/26) ; voici les matches du week-end des 21-22/11/26 sur lesquels la caméra embarquée sera utilisée :

  - D1 – THUIR / BECE
  - D2 – LE SOLER / CERET
  - D2 – ATCM / RIVESALTES
  - D3 – LE BOULOU / ASPRES
  - D3 – HAUT VALLESPIR / SALEILLES

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 17/11/26 – PV N°13

Président : Jean-Claude DELATRE
Secrétaire : Régis SANCHEZ
Présents : Marion BENEZET, Manuel FLORES, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE
Assiste : Philippe REFFIER
Tirages effectués par : Manuel FLORES et Marc WATTELLIER (Président Délégué)

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

SENIORS

COUPE D'OCCITANIE SENIORS PHASE REGIONALE

Clubs qualifiés du District des Pyrénées-Orientales : **Canet Roussillon FC et Racing Perpignan Méditerranée**. Félicitations à eux !

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

- Tirage 1/8ème de Finale - Matches le 29/11/26 **sauf pour les équipes qui ont des matches de rattrapage de Ligue.**

FC VILLELONGUE	**SP PERPIGNAN NORD**
FC LE BOULOU SJPC	**FC ALBERES ARGELES**
CABESTANY OC	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
FC BAGES VILLENEUVE	FC THUIR
AS PRADES	OC PERPIGNAN
BECE VALLEE AGLY	ELNE FC
FC CERET	**FC CLAIRA ST LAURENT**
RF CANOHES TOULOUGES	**CANET RFC 2**

Les clubs d'ARGELES et de PERPIGNAN NORD qui ont des matches de rattrapage de Ligue le 29/11, devront jouer leur match le 20/12/26.
CANET 2 et CLAIRA ST LAURENT ayant des matches de Ligue de rattrapage le 29/11 et le 19/12, devront jouer leur match le 10/01/27.

- ¼ de Finale de la Coupe du Roussillon Séniors le 28/02/27.
- ¼ de Finale du Challenge CARVALHAIS le 28/02/27
    - Sous réserve d'impondérables

MATCHES REMIS

- Le match D2 BOMPAS / ATCM (du 04/10) est fixé au 29/11/26 (les 2 clubs ne sont plus concernés par la Coupe du Roussillon et la Coupe d'Occitanie).
- Challenge Philippe CARVALHAIS (du 15/11) SALEILLES / PRADES 2 est fixé au 29/11/26.

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES REGLEMENTS & CONTENTIEUX

● Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 28/08/25 PV N°5 OFFICIEL 66 N°3 du 29/08/25, a donné autorisation à la Commission des Championnats de vérifier si des joueurs suspendus ont été alignés sur des matches officiels. Si tel est le cas, la Commission transmet le dossier à la Commission des Règlements et Contentieux qui s'en saisira pour application des dispositions de l'Article 187 Alinéa 2.

► Dossier transmis à la CRC concernant un joueur susceptible d'avoir participé à une rencontre officielle en état de licencié suspendu :

- Match D2 RIVESALTES 2 / OC PERPIGNAN 3 N°56446980 du 15/11/26
- Joueur [redacted]

JEUNES

AMENDE

FC LE BOULOU SJPC : **150 EUROS** – forfait d'équipe sur le match U17 P/B du 14/11 BAHO PEZILLA / LE BOULOU.

TIRAGE FINALES DEPARTEMENTALES DE COUPES D'OCCITANIE U17 et U15

COUPE D'OCCITANIE U17

Finale Départementale le 06/12/26 (date imposée par la LFO)

ELNE FC	CANET EFC
FC CLAIRA ST LAURENT	SP PERPIGNAN NORD
FC LE SOLER	FC ALBERES ARGELES

COUPE D'OCCITANIE U15

Finale Départementale le 06/12/26 (date imposée par la LFO)

FC DES ASPRES	FC LE SOLER
CABESTANY OC	SO RIVESALTES
ELNE FC	CANET RFC
SP PERPIGNAN NORD	FC ALBERES ARGELES

DEMANDES D'ENGAGEMENTS SUPLEMENTAIRES EN 2EME PHASE JEUNES

FC CERET : équipe U13 **III** pour l'ENTENTE CERET VALLESPIR
équipe U15 **III** (hors entente avec Haut Vallespir)

SP PERPIGNAN NORD : équipe U12 **IV**

Les clubs peuvent d'ores et déjà envoyer leur demande d'engagement(s) supplémentaire(s) pour la 2ème phase des championnats U17, U15, U13 et U12.
Il en est de même pour le retrait d'équipes (pour la 2ème phase).

MATCH AVANCE

- Suite à l'accord (écrit) des 2 clubs, le match de CR U15 du 19/12 PHOENIX CATALANS / CERDAGNE N°81208052 est avancé au 05/12/26 (pas de match redaté pour les 2 équipes).

CHAMPIONNATS 2EME PHASE JEUNES

- Formation des poules de la deuxième phase des Championnats Jeunes U17, U15, U13, U12 et les Territoires, selon le nombre d'équipes engagées.

U17 2EME PHASE

Compte tenu du nombre d'engagements moindre cette saison en U17 (15 équipes), la composition des Poules de la 2ème Phase s'en trouve modifiée, pour que les 2 Poules « D1 » et D2 » aient un nombre suffisant de matches :

U17 D1 2EME PHASE

- **Poule U17 D1 unique de 9 EQUIPES (avec 1 exempt) matches ALLER simples (9 journées à partir du 17 janvier 2027). Cette poule est composée des 8 meilleures équipes des Poules A et B de la 1ère phase (du 1er au 4ème) et du meilleur 5ème de U17 1ère phase déterminé selon l'article 17 bis des épreuves officielles :**
  Soit par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller/Retour (ou aller simple) qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 premières équipes les MIEUX classées.

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale

- **Championnats Départementaux Jeunes**
  U 17 2ème phase - Article 6
  L'équipe classée première du championnat U17 Départemental 1 à l'issue de la deuxième phase est déclarée Championne U17 Départementale du District. Sous réserve du respect des dispositions réglementaires applicables et de la validation des instances compétentes, cette équipe accède au Championnat U18 Territoire pour la saison suivante.

U17 D2 2EME PHASE

- **Poule U17 D2 unique de 6 EQUIPES avec matches ALLER – RETOUR (10 journées à partir du 17/01/2027). Cette poule est composée des équipes qui n'ont pas été retenues en U17 D1.**
- ***Elle pourra passer à 7 en cas de nouvelle équipe engagée pour la 2ème phase***

U15 2EME PHASE

- **30 équipes engagées en 1ère phase**

U15 D1 2EME PHASE

- **Poule U15 D1 unique de 10 EQUIPES matches « ALLER » simples (9 journées à partir du 17 janvier 2027). Cette poule est composée des équipes classées 1ères et 2èmes de U15 1ère Poules A, B, C, D et des deux meilleurs 3èmes de U15 1ère phase déterminé selon l'article 17 bis des épreuves officielles :**
  Soit par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller/Retour (ou aller simple) qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 premières équipes les MIEUX classées.

- **Championnats Départementaux Jeunes**
  Article 6 – Désignation du Champion U15 Départemental 1
  L'équipe classée première du championnat U15 Départemental 1 à l'issue de la deuxième phase est déclarée Championne U15 Départementale du District. Sous réserve du respect des dispositions réglementaires applicables et de la validation des instances compétentes, cette équipe accède au Championnat U16 Territoire pour la saison suivante.

  - **Il reste 20 équipes**

  - **Création de 2 Poules U15 D2 (Poules de niveau A et B) de 10 équipes avec les clubs qui n'ont pas été retenus en U15 D1 - matches « ALLER » simples (9 journées à partir du 17 janvier 2027)**

- **Selon engagements 2ème phase**
  Une Poule de 11 en Matches aller simples pourrait être créée

U13 2EME PHASE

- **52 équipes engagées**

U13 TERRITOIRE M 2EME PHASE

- **Création d'une Poule de 10 équipes (5 des P-O et 5 de l'Aude) - Matches ALLER uniquement (9 journées).**
- **Pour les P-O : les 5 premiers de la Poule D1 1ère phase**

U13 D1 2EME PHASE

- **Les 5 équipes non qualifiées pour le Championnats U13 Territoire M**
- **Les équipes classées 1ères, 2èmes, 3èmes, 4èmes et 5èmes de U13 D2 1ère Phase**
- **Poule de 10 équipes - Matches ALLER uniquement (9 journées).**

U13 D2 2EME PHASE

- **Les 5 équipes non qualifiées pour le Championnat U13 D1 2ème phase**
- **Les 4 équipes classées premières des quatre Poules de D3 1ère Phase**
- **Le club meilleur second des quatre Poules de D3 1ère Phase déterminé selon l'article 17 bis des épreuves officielles :**
  Soit par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller/Retour (ou aller simple) qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 premières équipes les MIEUX classées.

U13 D3 2EME PHASE

- **Les 27 équipes restantes + nouvelle(s) équipe(s)**
- **3 Poules de 10 avec un exempt (pour les nouvelles inscriptions) - Matches ALLER uniquement (9 journées).**

U12 2EME PHASE

- Pour ces poules de niveau, elles seront constituées selon le classement de la 1ère Phase.
- **Pas de titre décerné pour ce niveau.**

- **29 équipes engagées (FG PERPIGNAN MEDITERRANEE en Poule B)**

U12 TERRITOIRE M 2EME PHASE

- **Création d'une Poule U12 TERRITOIRE de 10 équipes (5 des P-O et 5 de l'Aude) - Matches ALLER uniquement (9 journées).**
- **Pour les P-O : les 3 premiers des 3 Poules U12 1ère phase + les 2 meilleurs seconds de U12 1ère phase déterminés selon l'article 17 bis des épreuves officielles :**
  Soit par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller/Retour (ou aller simple) qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 premières équipes les MIEUX classées. Cette compétition sera gérée par le District de l'AUDE.

- **Reste 24 équipes**

U12 NIVEAU 1 - 2EME PHASE

- **Création d'une Poule de 10 équipes avec 1 exempt - Matches ALLER uniquement (9 journées), avec le second qui ne part pas en Territoire, les 3èmes, 4èmes + les 2 meilleurs 5èmes des 3 poules de la 1ère phase :**
- **Selon l'article 17 bis des épreuves officielles, soit par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller/Retour (ou aller simple) qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 premières équipes les MIEUX classées.**

- **Reste 15 équipes**

U12 NIVEAU 2 - 2EME PHASE

- **Création de 2 Poules de 8 équipes dont une avec 1 exempt - Matches ALLER uniquement (7 journées).**
- **Poules D2 de niveau (Poules A et B)**
- Selon les engagements supplémentaires les 2 Poules pourraient passer à 9 équipes avec 1 exempt - Matches ALLER uniquement (9 journées).

Début de la 2ème pour toutes les catégories les 16 et 17 janvier 2027

FMI NON PARVENUE

- U12 P/C du 14/11 THUIR / CLAIRA ST LAURENT

Le Président de Séance
J-C DELATRE

Le Secrétaire de Séance
Régis SANCHEZ



DISTRICT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMISSION FOOT D'ANIMATION

Procès-verbal du vendredi 13 novembre 2026

Lieu : Siège du District – Perpignan Horaires : 16h00 – 17h30
Présents : Philippe LANNEAU, Mickaël DA CRUZ, Olivier DUBUISSON, Aurélien UREEL, Vincent VANDEVILLE.
Excusé : Olivier ASTRUIT.

1. Présentation des membres et fonctionnement

La réunion débute par un tour de table. La commission se réunira tous les quinze jours, le vendredi à 16h00, pour suivre les actions et les difficultés rencontrées.

Un appel à de nouvelles candidatures demeure ouvert afin de renforcer les effectifs et de garantir une présence suffisante sur les actions départementales.

2. Missions et périmètre d'intervention

Une fiche pratique des missions de la commission a été présentée : organisation des pratiques, accompagnement des clubs, climat éducatif, observation des plateaux, développement des pratiques et communication.

Chaque membre doit s'approprier ce document et transmettre ses remarques et propositions d'ajustement lors de la prochaine réunion.

La Commission Foot d'Animation ne se substitue pas à la Commission Technique Départementale. Elles travaillent en complémentarité et peuvent ponctuellement se suppléer sur certaines actions, notamment organisationnelles.

3. Réforme du football des enfants

Présentation des orientations de la réforme dont l'application est prévue à la rentrée 2027. La commission contribuera, avec l'Équipe Technique Départementale, à l'information et à l'accompagnement des clubs.

4. Communications et rappels réglementaires

Présentation des communications adressées aux clubs depuis le début de saison.

- Mutations dans les catégories U10 et U11.
- Adaptations des lois du jeu en U10/U11 et U12/U13.
- Organisation des plateaux à trois et quatre équipes et respect des temps de jeu.
- Transmission des documents administratifs et barème des amendes.

5. Infractions et accompagnement des clubs

La commission a pris connaissance des clubs concernés, des types d'infractions récurrentes et des montants prévus au barème. Un courrier a rappelé l'application du règlement à compter de la journée du 7 novembre 2026.

Une proposition sera présentée au Comité Directeur : trois premiers manquements donnant lieu à des rappels individualisés, puis application des sanctions financières à compter de la quatrième infraction, en tenant compte des infractions antérieures.

Ce dispositif progressif demeure une proposition soumise à validation et ne modifie pas, à ce stade, le règlement applicable.

6. Présentation du logiciel FAL

Démonstration du logiciel fédéral FAL (Football Animation et Loisir) : engagements, calendriers, organisation des plateaux, rencontres et consultation des documents déposés. L'objectif est de familiariser les membres avec les outils de suivi.

7. Fiche d'observation des plateaux U7

Les plateaux U7 sont organisés ou suivis par un membre de la Commission Technique ou de la Commission Foot d'Animation. Une première fiche a été présentée.

Les membres poursuivront sa conception pour disposer d'un support commun et simple : accueil, déroulement, temps de jeu, comportements, points positifs et difficultés.

Suite : recueillir les observations des membres et ajuster la fiche.

8. Questionnaire accessible par QR code

Un QR code pourrait figurer sur les feuilles de match et de plateau pour recueillir les retours des clubs organisateurs, visiteurs, éducateurs et parents. Chaque personne indiquerait son rôle avant de répondre.

Le questionnaire porterait sur l'accueil, l'organisation, les horaires, le climat des rencontres, les comportements et les pistes d'amélioration.

Suite : définir les questions, les modalités de diffusion et l'exploitation des réponses.

9. Projet « Les Étoiles du Foot »

La commission a évoqué un dispositif de valorisation des comportements positifs et du respect, sous l'appellation « Les Étoiles du Foot ». Slogan proposé : « Le plaisir de jouer, le respect de tous ! »

Les retours des questionnaires par QR code et les observations des membres pourraient permettre de distinguer, en fin de saison, les clubs les plus exemplaires de chaque catégorie.

Suite : définir les critères, les modalités d'évaluation et les récompenses, puis soumettre le projet aux instances compétentes.

10. Challenge Futsal U11 – Noël du Futsal

Échanges sur l'organisation d'un Challenge Futsal U11 dans le cadre de « Noël du Futsal ». Cette action permettra de faire découvrir une pratique complémentaire aux enfants.

Suite : préciser les modalités et les besoins d'accompagnement de la commission.

11. Outils numériques et intelligence artificielle

Plusieurs usages ont été évoqués : analyse des plateaux et rencontres, repérage des déséquilibres sportifs, contrôle du dépôt des feuilles de match, de plateau et de challenge, et production de bilans.

Ces pistes seront étudiées avant toute mise en œuvre.

12. Actions à poursuivre

- Fiche de missions : remarques et ajustements à la prochaine réunion.
- Renforcement des effectifs : candidatures ouvertes.
- Dispositif de rappels : proposition au Comité Directeur.
- Fiche U7 et questionnaire QR code : travaux à poursuivre.
- « Les Étoiles du Foot » : critères et modalités à préciser.
- Challenge Futsal U11 : préparation de « Noël du Futsal ».
- Intelligence artificielle : étudier les outils de suivi.

13. Prochaine réunion

La commission poursuivra ses travaux selon le calendrier établi, tous les quinze jours le vendredi à 16h00. Les membres prépareront notamment leurs retours sur la fiche de missions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Cher(è)s responsables et éducateurs (trices) U11,

Le District des Pyrénées-Orientales a le plaisir de vous convier à la **première édition du Challenge Futsal U11 – Charley CAMAND**, organisée en collaboration avec **EMPIRE Futsal Perpignan**.

Cette nouvelle compétition réunira **41 équipes U11 réparties en 8 poules** et se déroulera le :

Samedi 19 décembre 2026
Parc des Sports de Perpignan – 2 gymnases
Participation obligatoire : *Conformément aux règlements du District des Pyrénées-Orientales, **la participation des clubs à ce challenge est obligatoire**, à raison d'au moins une équipe U11 par club. L'engagement est entièrement gratuit.*

Organisation de la journée
Afin de limiter le temps de présence des équipes, chaque poule disputera l'ensemble de ses rencontres sur un créneau d'environ une heure.
Matin : poules A, B, C et D, de 9h00 à 13h00.
Après-midi : poules E, F, G et H, de 13h30 à 18h30.
Durée des rencontres : 10 minutes.
Temps de rotation : 2 minutes entre les rencontres.

Les équipes devront être présentes **20 minutes avant le début de leur poule**.

Le tirage au sort des poules sera organisé prochainement. Les horaires précis et le calendrier des rencontres vous seront communiqués à son issue.

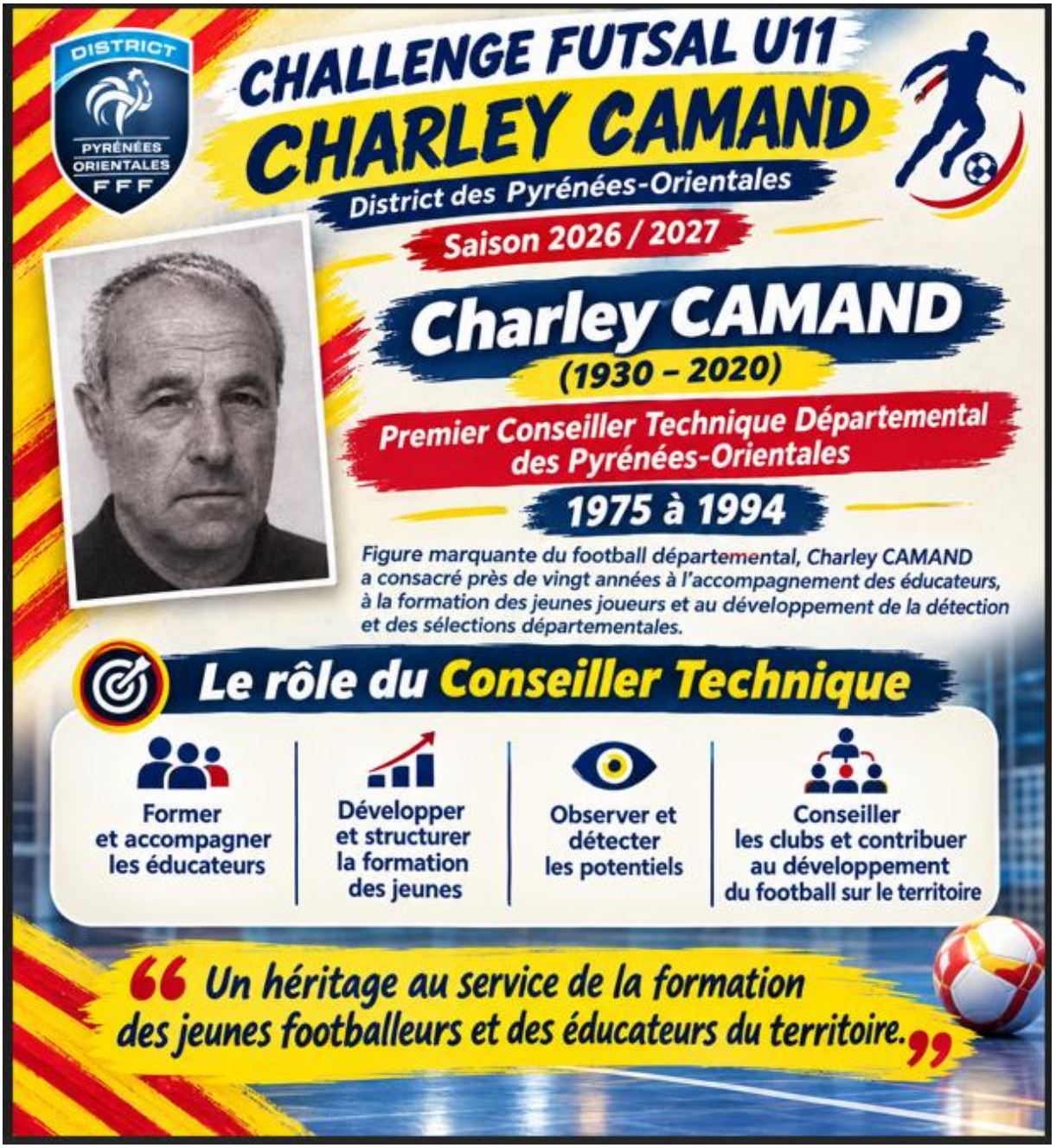
Une compétition sportive et éducative
Au-delà des résultats sportifs, ce challenge a pour ambition de valoriser le plaisir de jouer, le respect, l'apprentissage et les comportements positifs.
Un **bonus Fair-play de 1 point par rencontre** pourra être attribué à chaque équipe en fonction du comportement des joueurs et de leurs éducateurs. Ce bonus sera directement intégré au classement de la poule.

Qualification pour la finale
Les **8 équipes terminant premières de leur poule** seront directement qualifiées pour la finale départementale, organisée le **samedi 20 février 2027**, en lever de rideau d'une rencontre d'EMPIRE Futsal Perpignan.
Nous comptons sur l'engagement de tous les clubs pour faire de cette première édition un beau rendez-vous sportif et éducatif au service de nos jeunes footballeurs.

Sportivement.

Philippe LANNEAU
Pour la Commission Foot d'Animation du District des Pyrénées-Orientales

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



DISTRICT
PYRÉNÉES ORIENTALES
FFF
CHALLENGE FUTSAL U11
CHARLEY CAMAND
District des Pyrénées-Orientales
Saison 2026 / 2027
Charley CAMAND
(1930 – 2020)
Premier Conseiller Technique Départemental des Pyrénées-Orientales
1975 à 1994
Figure marquante du football départemental, Charley CAMAND a consacré près de vingt années à l'accompagnement des éducateurs, à la formation des jeunes joueurs et au développement de la détection et des sélections départementales.
Le rôle du Conseiller Technique
Former et accompagner les éducateurs
Développer et structurer la formation des jeunes
Observer et détecter les potentiels
Conseiller les clubs et contribuer au développement du football sur le territoire
Un héritage au service de la formation des jeunes footballeurs et des éducateurs du territoire.


DISTRICT
PYRÉNÉES ORIENTALES
FFF
CHALLENGE FUTSAL U11
CHARLEY CAMAND
District des Pyrénées-Orientales
RÈGLEMENT
OBJECTIFS
Proposer une pratique futsal attractive et formatrice.
Développer les qualités techniques et la compréhension du jeu.
Valoriser le climat des rencontres et les comportements positifs.
Observer et accompagner les jeunes joueurs du territoire.
ÉQUIPES
41 équipes U11
Au moins 1 équipe par club.
Engagement gratuit.
FORMULE SPORTIVE
1 seul tour de qualification (Samedi 19 décembre 2026).
2 gymnases – Parc des Sports (Perpignan).
8 poules (7 de 5 équipes et 1 de 6 équipes).
4 à 5 rencontres par équipe.
Les 1ers de chaque poule qualifiés pour la finale (8 équipes).
RENCONTRES
Durée : 1×10 minutes
ARBITRAGE
Arbitrage à tour de rôle par les équipes qui ne jouent pas.
CLASSEMENT (avec bonus Fair-play)
Victoire : 4 points + 1 point Fair-play
Match nul : 2 points + 1 point Fair-play
Défaite : 1 point + 1 point Fair-play
CALENDRIER
Tour de qualification (1 seul tour)
Samedi 19 décembre 2026
Finale (8 équipes)
Samedi 20 février 2027
En lever de rideau du match d'EMPIRE Futsal
CLIMAT DES RENCONTRES
Respect des adversaires, des arbitres et des éducateurs.
Esprit sportif et comportement exemplaire.
Valorisation du Fair-play avec un point bonus à chaque rencontre.
FORMATION ÉDUCATEURS
Un module Futsal proposé pendant les vacances de février 2027 pour accompagner les éducateurs.
EN HOMMAGE À
CHARLEY CAMAND
Premier Conseiller Technique Départemental du 66 (1975 à 1994)


DISTRICT
PYRÉNÉES ORIENTALES
FFF
Challenge Futsal U11
District des Pyrénées-Orientales
RÈGLEMENT
Saison 2026 / 2027
Empire
FUTSAL PERPIGNAN
PARTICIPATION
Obligation pour tous les clubs du District 66.
Au minimum 1 équipe U11 par club.
ENGAGEMENT
Gratuit.
Toute absence non signalée sera considérée comme une infraction au réglement.
FORMULE SPORTIVE
Organisation par plateaux et phases qualificatives.
Le calendrier et le format de la compétition seront communiqués ullérieurement.
RÈGLES DE JEU (principes Futsal)
5 joueurs (4 + 1 gardien).
10 joueurs maximum par équipe.
Ballon Futsal taille 4.
Remplacements illimités.
Pas de hors-jeu.
Touches et coups francs au pied.
Temps de jeu : selon la formule (1 x 10 minutes).
ARBITRAGE
Arbitrage assuré par l'équipe qui ne joue pas.
Rotation des équipes tout au long du plateau.
OBSERVATION ET SUIVI DES JOUEURS
Présence des membres de la Commission Technique.
Temps d'observation des joueurs dans la perspective du Projet de Performance Fédéral (PPF) (catégories supérieures).
FORMATION ÉDUCATEURS – MODULE FUTSAL
Un module de formation Futsal sera proposé aux éducateurs pendant les vacances de février 2027.



Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale

FOOT D'ANIMATION U7 À U11

SAISON 2026/2027

RAPPELS ESSENTIELS POUR BIEN VIVRE NOS PLATEAUX



1 LES LOIS DU JEU

Retrouvez les fiches complètes en pièce jointe.

U6 - U7	U8 - U9	U10 - U11
Football à 3 et à 4	Football à 5	Football à 8
Fiche lois du jeu en pièce jointe	Fiche lois du jeu en pièce jointe	Fiche lois du jeu en pièce jointe

2 ZOOM SUR LES ÉVOLUTIONS EN U10 ET U11

TEMPS DE JEU : 60 MINUTES PAR ÉQUIPE

- **Plateau de 4 équipes :** 3 rencontres de **20 minutes**
- **Plateau de 3 équipes :** 2 rencontres de **30 minutes**

HORS-JEU

Il s'applique désormais à partir de la ligne médiane (et non plus à partir de la ligne des 13 mètres).

3 NOUVELLES RÈGLES FFF : MUTATIONS U10 ET U11

Depuis la saison 2026/2027, les changements de club en U10 et U11, garçons et filles, sont soumis à de nouvelles dispositions.

- Le cachet « Mutation » est désormais applicable (sous réserve des exceptions réglementaires).
- **4 joueurs ou joueuses mutés maximum** sur une même feuille de match.
- Dont 1 seul maximum ayant muté hors période normale.
- Pour un changement de club après le 15 **juillet**, l'accord du club quitté est requis.

4 JOUEURS MUTÉS MAXIMUM

dont 1 maximum hors période normale.

4 LE PROTOCOLE FAIR-PLAY

Un réflexe à systématiser sur tous les plateaux et rencontres.

AVANT LES RENCONTRES	À LA FIN DE CHAQUE RENCONTRE	À LA FIN DU PLATEAU
Accueil et salutations entre les équipes, éducateurs et arbitres.	Check entre les joueurs et joueuses, quel que soit le résultat.	Rassemblement et salutations entre tous les participants.

5 ORGANISATION DES PLATEAUX

Pour favoriser le temps de jeu et un accueil de qualité.

- Respecter les horaires et les sites d'accueil.
- Préparer les terrains et le matériel nécessaire.
- Organiser les rotations pour garantir le temps de jeu de chaque enfant.
- Favoriser l'arbitrage éducatif et la participation des jeunes.
- Veiller au comportement des adultes autour des terrains.
- Assurer un accueil bienveillant des équipes et de leurs accompagnateurs.

6 SUIVI ADMINISTRATIF : DÉPÔT OBLIGATOIRE SUR FOOTCLUBS

Tous les documents doivent être déposés sur Footclubs.
Aucun envoi par mail ni transmission de documents papier ne sera accepté.

Quels documents ?

- Feuilles de présence des équipes
- Feuilles récapitulatives des plateaux
- Feuilles de matchs
- Documents complémentaires

Footclubs

DÉLAI DE DÉPÔT POUR TOUTES LES CATÉGORIES U6 À U11
Au plus tard le mardi à 23h59 suivant la rencontre.

7 LES AMENDES PRÉVUES POUR LA SAISON 2026/2027

Pour les catégories U8, U9, U10 et U11

Désistement d'un club organisateur de plateau	50 €
Feuille de match déposée hors délai	40 €
Feuille de présence incomplète (par infraction)	10 €
Feuille de présence non fournie	30 €
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	50 €
Feuille de match incomplète (signatures)	30 €
Licence dématérialisée non présentée (après les Journées Nationales d'Accueil)	20 €

Pour la catégorie U7

Feuille de présence incomplète (par infraction)	10 €
Feuille de présence non fournie	30 €
Licence dématérialisée non présentée (après les Journées Nationales d'Accueil)	20 €

Lors de la première phase, nous avons privilégié l'accompagnement et la pédagogie. Notre objectif reste de prévenir les erreurs plutôt que d'avoir à sanctionner.

8 À VÉRIFIER

- Noms, prénoms et numéros de licence.
- Présence effective des joueurs et joueuses.
- Identification des encadrants.
- Signatures nécessaires.
- Licences dématérialisées des joueurs, joueuses et éducateurs.

9 BESOIN D'AIDE ?

Si vous rencontrez des difficultés pour renseigner, compléter ou déposer vos documents sur Footclubs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous accompagner et vous aider dans la procédure.

Une question ? Nous vous aidons !

Ensemble, pour le plaisir et la progression de nos jeunes !



Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale

Commission du Football Féminin

REUNION DU 16/11/26 – PV N°11

Présidente : Annick COUEFFEC
Présents : François BARZIC, Pascal CORBERES, Olivier DUBUISSON, Katsiaryna GOZZO, Nacera HALLOU, Hassan KOTANI
Clubs présents : SALEILLES OC, FC BAHO PEZILLA, RC PERPIGNAN MEDITERRANEE, AS PRADES

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Tirage Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

- **¼ du 29/11/26** : 8 clubs, 4 matches = 4 qualifiés

FC POLLESTRES	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
SALEILLES OC	FC LE BOULOU SJCP
FC FEMININ ST FELIU D'AVALL	FC ST CYPRIEN
FC BAHO PEZILLA	AS PRADES

Rappel Article 1 : Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé à la dernière, l'avant dernière, ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipes supérieures.

- **½ Finales le 13/12/26** : 4 clubs, 2 matches = 2 qualifiés pour la finale.

La Commission des Féminines remercie le FC CLAIRA ST LAURENT pour son accueil lors de la 1ère journée découverte U8F à U13F du 14/11/26, ainsi que tous les clubs présents.

La Présidente,
Annick COUEFFEC



Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 18/11/26 PV N°8

Président : Roger MARTIN
Secrétaire de séance : Katsiaryna GOZZO Marie-France MARTIN
Présents : Didier CHOBEAUX, Hassan KOTANI, Marie-France MARTIN
Excusés : Florianne HOARAU, Pierre-Luc SICART

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

• Les décisions de la Commission des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Match de Challenge Philippe CARVALHAIS du 15/11/26 N°81207952

FC PIA 1 / PERPIGNAN AC 1

Vu :
- La FMI (feuille de match informatisée).
- Les réserves d'avant match déposées par PERPIGNAN AC et leur confirmation envoyée par courriel du 17/11/26, pour les dire recevables en la forme, conformément à l'article 186 des RG de la FFF.
- Le procès-verbal N°3 de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 19/06/26 – OFFICIEL 66 N°44 du 26/06/26.
- L'additif porté au procès-verbal N°3 de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 19/06/26 – OFFICIEL 66 N°3 du 28/08/26.
- Le listing des licences séniors enregistrées par la LFO pour le FC PIA

- Attendu d'une part, que par décision de Commission du Statut de l'Arbitrage du 19/06/26, il a été notifié que le FC PIA avait droit à **2 mutés supplémentaires** pour la saison 2026/2027, au titre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage.
- Attendu d'autre part, que le FC PIA a sollicité l'attribution de ses deux mutés supplémentaires **pour son équipe SENIORS D4 2026/2027** (Additif au procès-verbal N°3 de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 19/06/26 – OFFICIEL 66 N°3 du 28/08/26).
- Considérant que le FC PIA a aligné lors de la rencontre citée en rubrique, 8 joueurs titulaires d'une licence avec cachet Mutation :

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale

- DJELLAL Tarik licence N°1495318144 **Mutation normale**
- JOUIRI Abderahmane licence N°2544554422 Non muté
- HOANG Xuan Anh licence N°1425326659 **Mutation normale**
- SY Amadou licence N° 420749188 **Non muté**
- HAMADI Anthony licence N°1425326660 **Mutation normale**
- LAKHDAR DAHMANI Karim licence N°2548331868 **Non muté**
- DJELLAL Samy licence N°2543527382 **Mutation normale**
- AIT MOUSSA Abdellah licence N°25435113716 **Non muté**
- KAHLOUCHE Youcef licence N°1435312451 **Mutation normale**
- EL OUARDI Suliman licence N°1405330742 **Mutation normale**
- FORMATCHE Bastien licence N°2544589314 **Non muté**
- ZENGLI Mohammed licence N°9602535761 **Mutation normale**
- MAYER Sullivan licence N°1926851912 **Non muté**
- BOUYAHYAOUI Younes licence N°9605542381 **Mutation normale**

▪ Attendu que le FC PIA n'est pas en infraction avec l'article 160 alinéas 1 et 2 des RG de la FFF.

PCM : la Commission des Règlements et Contentieux, jugeant en 1ère instance, **rejette les réserves de PERPIGNAN AC comme INFONDEES**, et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation : FC PIA I **3 – 2** PERPIGNAN AC I

o Les droits de confirmation de réserves sont portés au débit du compte de PERPIGNAN AC : **50 euros.**

✓ A noter que Mr KOTANI Hassan, dirigeant de PERPIGNAN AC, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas participé à la délibération.

Situation financière de PERPIGNAN AC (ouverture du dossier)

Vu :
- Le solde général du compte de PERPIGNAN AC.
- Les 2 courriels de relance adressés par le Service Comptabilité concernant sa situation débitrice envers le District de Football des Pyrénées-Orientales (dont un par NOTIFOOT, logiciel fédéral équivalent à un recommandé avec accusé de réception).
- Les rejets de prélèvement.

▪ Attendu qu'à ce jour le club de PERPIGNAN AC n'a pas régularisé sa situation financière débitrice envers le district des Pyrénées-Orientales et que, le club n'a pas demandé à être reçu.

▪ La commission se voit dans l'obligation d'appliquer les dispositions du titre 3 article 16 des épreuves officielles de l'Annuaire du District des P.O :

Les Clubs sont tenus de consulter régulièrement la situation de leur compte sur FOOTCLUBS et sur boîte mail officielle chaque fin de mois.

Les sanctions prévues à l'Article 200 des Règlements Généraux de la FFF sont applicables, si le club n'a pas régularisé sa situation financière dans les 10 jours à compter de la date à laquelle son compte est débiteur.
Les sanctions liées à la situation financière des Clubs sont des sanctions administratives, elles sont prises en premier ressort par la Commission départementale des REGLEMENTS & CONTENTIEUX et sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus.
Les pénalités sont appliquées comme suit :
En cas de rejet d'un prélèvement, le club fautif sera pénalisé d'une amende de 50€. Après un 2ème rejet, l'équipe 1ère dudit club sera pénalisée d'un retrait de 2 points à son classement et ce, **par semaine d'infraction**. A défaut de régularisation au terme de la **4ème semaine écoulée, l'équipe concernée sera mise hors compétition et rétrogradée en division inférieure la saison suivante**.

PCM : Attendu que le club de PERPIGNAN AC n'a pas à ce jour régularisé sa situation financière, la CRC lui inflige **une amende de 25€**.

✓ A noter que Mr KOTANI Hassan, dirigeant de PERPIGNAN AC, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas participé à la délibération.

Match D2 du 15/11/26 N°56446980

SO RIVESALTES 2 / OC PERPIGNAN 2

Vu :
- Vu la décision du Comité Directeur du 28/08/25 (PV N°2 OFFICIEL 66 N°3 du 29/08/25).
- Le dossier transmis par la Commission des Championnats.
- La feuille de match informatisée (FMI).
- Le relevé de décisions de la Commission de Discipline du 18/11/26.

- Saisine du dossier par la Commission des Règlements et Contentieux, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, qui informe le club de l'OC PERPIGNAN qu'elle porte évocation sur la participation à la rencontre citée en rubrique du joueur [redacted], inscrit sur la feuille de match et susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

- Commission des Règlements & Contentieux informe l'OC PERPIGNAN qu'il peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit **le mardi 24/11/2026 au plus tard**.

Le Président
Roger MARTIN

La Secrétaire de séance
Katsiaryna GOZZO

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



CONSEIL DE L'ORDRE

REUNION DU 17/11/26 – PV N°1

Président : Romain Canal
Présents : Hassan ACHLOUJ, Olivier BODEN, Bruno CAZORLA, Kévin DOUAY, Johnny WANG-DAI

MANQUEMENTS

[redacted]

Cet arbitre était désigné pour la rencontre U15 D1 Pollestres FC contre B.E.C.E. Vallée du samedi 26 septembre 2026 à 17h.
Cet arbitre a prévenu de son indisponibilité le pôle désignation de la CDA le vendredi 25 septembre 2026.
L'arbitre a indiqué « *Tout d'abord je souhaite présenter mes excuses au pôle désignations pour cette situation incorrecte qui s'est produite.*
En effet, le jeudi 18 septembre 2026, j'entre dans mon compte officiel de la FFF, pour marquer mon indisponibilité du samedi 26 septembre 2026 pour cette rencontre, après avoir marqué et remplir tous les champs (jour, date, heure et raison) de l'indisponibilité, j'ai essayé de valider une première fois, il y a eu un beugue sur mon espace, j'ai essayé quelques minutes après de valider et j'étais convaincu que finalement s'était validé et enregistré.
Le vendredi , 25 septembre je vérifie mon espace de désignations et je constate très surpris que j'ai été désigné pour le match de Pollestres Fc — B.E.C.E. FC et c'est là que je contacte le responsable du pôle désignations jeunes pour lui faire part de mon indisponibilité ce jour du samedi 26/09/26, car j'avais vraiment une urgence (en lui faisant part du fait que je croyais avoir marqué mon indisponibilité ce jour et de m'excuser par la suite), si c'était possible de me changer et me mettre le dimanche 27/09/26, ce qu'il a totalement compris. Mais le match m'a été enlevé et je n'ai pas été changé pour un autre match.
Je réitère encore mes excuses au comité de désignations pour ma mauvaise gestion de mon espace d'indisponibilités. Et je ferai tout mon possible pour ce genre de situation ne se reproduise plus prochainement. »

Après vérification, aucune indisponibilité a été enregistrée sur le portail des officiels de l'arbitre.

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'infliger à [redacted] un rappel à l'ordre, conformément aux dispositions de l'article 13.7.1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Cet arbitre était désigné sur la rencontre Cerdagne Capcir – Le Soler FC, en championnat U13 District 2, le samedi 26 septembre 2026 à 16 h 15.
Cet arbitre ne s'est pas présenté lors de cette rencontre.
L'arbitre a indiqué « *Pour remettre les choses dans leur contexte, j'ai été désigné mardi soir pour un match dimanche. Désignation pour laquelle j'ai pris mes dispositions avec mon père qui me sert de chauffeur.*
Jeudi matin, j'ai également été désigné pour un match samedi. Dès jeudi à la sortie des cours, j'ai contacté Nathan pour lui indiquer que mon père n'etair pas disponible samedi, car il me véhiculait déjà dimanche.
Nathan m'a indiqué qu'il n'est pas celui qui m'a désigné et qu'il allait se renseigner.
Vendredi matin, j'ai recontacté Nathan qui m'a orienté vers Christophe que j'ai immédiatement appelé sans succès. Sans réponse de sa part, je lui ai envoyé un message pour lui expliquer la situation sans succès (pas de réponse).
N'ayant pas d'autre solution, j'ai aussi contacté avec mon père Hassan sans succès (on lui a laissé un message sur son répondeur pour lui expliquer la situation).
Il me semble avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour prévenir l'institution et éviter cette situation. »

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'infliger à un rappel à l'ordre, conformément aux dispositions de l'article 13.7.2 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Cette arbitre était désignée sur la rencontre Cano-Toul FC contre Canet Roussillon FC, en championnat U13 District 1, le samedi 26 septembre 2026 à 13 h 30.
Cette arbitre est arrivée au stade moins d'une heure avant le coup d'envoi.

L'arbitre a indiqué « *je n'ai pas vérifié si l'heure de la rencontre avait été modifiée. J'ai compris à mes dépends que je devais contrôler systématiquement les horaires.*
Veuillez encore m'excuser, cela ne se reproduira plus. »

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :

D'infliger à [redacted] un rappel à l'ordre, conformément aux dispositions de l'article 13.7.4 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

[redacted]

Cette arbitre était désignée sur la rencontre Baho Pézilla contre AC Saint-Estève, en championnat U13 District 1, le samedi 26 septembre 2026 à 15 h 30.
Cette arbitre ne s'est pas présentée lors de cette rencontre.

L'arbitre a indiquée « *Je n'avais pas mon test physique et on m'avait dit qu'on ne pouvait pas être désigné donc je n'ai pas pensé à regarder mes désignations.* »
En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'infliger à [redacted] un rappel à l'ordre, conformément aux dispositions de l'article 13.7.2 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

[redacted]

Cet arbitre était désigné sur la rencontre Fourques Trouillas – Racing Perpignan Méditerranée, en championnat District – Phase 1, le samedi 26 septembre 2026 à 16 h 00.
Cet arbitre ne s'est pas présenté lors de la rencontre.
L'arbitre a indiqué « *Bonjour étant indisponible le samedi je pense que d'une année à l'autre ça se valide, encore désolé je n'ai pas vu et appeler Christophe qui par chance a pu désigner Julien Hennon qui était sur place* »

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'infliger à [redacted] un rappel à l'ordre, conformément aux dispositions de l'article 13.7.2 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



[redacted]

Cet arbitre était désigné sur la rencontre ASPRES FC 2 contre FC BAS VERNET 2, en championnat seniors Départemental 4 le samedi 17 octobre 2026 à 20 h 30.
Cet arbitre est arrivé moins d'une heure avant le coup d'envoi.
L'arbitre a indiqué « *Je suis arrivé à 19h40 en sachant que c'est 1h avant et pourquoi les 10min tout simplement que j'étais de l'autre côté du stade, car n'étant pas de la région je ne savais pas et je suivais le GPS qui ne m'a pas ramené à destination, je l'ai expliqué à Hamid qui m'a dit c'est normal et là je constate que j'ai une demande d'explication.* »

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'infliger à [redacted] un rappel à l'ordre, conformément aux dispositions de l'article 13.7.4 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

[redacted]

Cet arbitre était désigné sur la rencontre LE BOULOU ST J PLA 2 contre B.E.C.E. F.C. VALLÉE 2, en championnat seniors Départemental 3 le samedi 31 octobre 2026 à 20 h 00.
Cet arbitre est arrivé moins d'une heure avant le coup d'envoi.
L'arbitre a indiqué « *Bonjour effectivement j'ai dû arriver en retard sur la rencontre LE BOULOU ST J PLA 2 – B.E.C.E. F.C. VALLÉE 2, en championnat Départemental 3*
Car j'ai eu la désignation la vieille (vendredi 30 octobre à 21h).
Étant déjà parti sur Montpellier pour fêter Halloween avec mes enfants et en famille.
J'ai dû tout décaler et priver mes 2 filles de fêter Halloween en famille.
Le temps de revenir de Montpellier et d'aller au Boulou.
Oui effectivement j'avais du retard et je m'en suis excusé dès mon arrivée au stade. Cela n'excuse pas mon retard, je le comprends, mais d'avoir la désignation la vieille n'est pas très sympathique niveau organisation personnelle car je n'avais pas de rencontre de prévue.
Je reste à votre disposition pour plus de détails si vous le souhaitez. »

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
De classer l'affaire sans suite.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



[redacted]

Cet arbitre était convoqué lors du stage du samedi 31 octobre 2026.
Cet arbitre ne s'est pas présenté au stage.
L'arbitre a fourni un justificatif médical

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
De classer l'affaire sans suite.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

[redacted]

Cet arbitre était désigné sur une rencontre choisie par le comité directeur du district pour le dispositif de caméra. Cet arbitre n'a pas récupéré la caméra dans les délais prévue par le règlement intérieur de la CDA. L'arbitre a indiqué « *J'ai bien pris connaissance de votre mail concernant la récupération du dispositif caméra pour la rencontre du dimanche 8 novembre 2026, opposant Bages-Villeneuve de la Raho à Bompas. Ayant reçu votre message le jeudi, je n'ai malheureusement pas eu suffisamment de temps pour m'organiser et récupérer le matériel dans les délais impartis, le délai d'un jour étant assez court au regard de mes contraintes personnelles et professionnelles. Je regrette donc de ne pas avoir pu récupérer le dispositif pour cette rencontre. Pour les prochaines désignations nécessitant ce matériel, il serait préférable, dans la mesure du possible, que l'information soit communiquée en début de semaine afin de permettre à chacun de s'organiser dans de bonnes conditions.*
Je tenais simplement à vous apporter cette précision afin que vous compreniez les raisons pour lesquelles je n'ai pas pu récupérer la caméra cette fois-ci. »

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'infliger à [redacted] une mesure administrative de non-désignation pour une période de 2 week-ends, commençant le lundi 23 novembre 2026 et se terminant le dimanche 6 décembre 2026, conformément aux dispositions de l'article 13.7.19 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président
Romain CANAL

Le Secrétaire
Johnny WANG-DAI

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale

